PORT SEINE-MÉTROPOLE OUEST (PSMO)
Instance Permanente de Concertation
Lundi 22 juin 2026 (9H30-12H30)
COMPTE RENDU





↘ LE CADRE DE L'IPC N°6

ÉQUIPE DE HAROPA PORT

- Éliette de LAMARTINIE, directrice de l'Aménagement, HAROPA PORT et directrice par intérim du projet PSMO
- Jean-Yves HARDY, directeur de projet PSMO et futur directeur de l'agence Seine-Aval, HAROPA PORT
- Caroline VALLETTE, responsable de la concertation, HAROPA PORT
- Mariusz WIECEK, directeur de l'agence Seine-Aval, HAROPA PORT (excusé)
- Erwan LE PRIOL, responsable d'opérations PSMO, HAROPA PORT (excusé)
- Rita AZAR, chargée d'opérations PSMO, HAROPA PORT (excusée)

INTERVENANTS

- François DAZELLE, maire d'Achères
- Serge GARNIER, directeur développement et prospection, Spie Batignolles Le Foll TP
- Pierre MORIOT, directeur d'exploitation de l'agence d'Achères et directeur de travaux PSMO, Spie Batignolles Le Foll TP

- Johanne CUSSET, responsable Territoires & Environnement, Terélian
- Stéphane LÉGER, responsable d'équipe « Ouvrages et géotechnique », Arcadis
- Thomas MOTRIEUX, architecte DE-HMONP, ingénieur GC & urbanisme, A.TM
- Claire GAILLARD, ingénieure GC & urbanisme, experte en ingénierie contractuelle, cabinet Clément & Associés
- Fabrice JOLY, responsable du service études, Airparif
- Juliette PÉRILLON, ingénieure d'études, Airparif

PARTICIPANTS :

- Plusieurs collèges représentés : État, collectivités territoriales, entreprises et acteurs économiques, associations, riverains et sentinelles travaux.
- Liste d'émargement complétée en fin de document.

↘ COMPTE-RENDU DES ÉCHANGES

➔ INTRODUCTION

François DAZELLE, maire d'Achères

François Dazelle souhaite la bienvenue aux participants sur le territoire d'Achères. C'est cette fois en tant que maire qu'il participe à l'IPC, après y avoir pris part précédemment comme premier adjoint.

Il salue les élus présents, les représentants de GPS&O, les élus des communes de Conflans-Sainte-Honorine, d'Andrésy et d'Achères, les associations, les sentinelles travaux et la représentante de la sous-préfecture. Il rappelle que l'IPC se réunit alternativement sur les communes concernées, ce qui participe à son ancrage territorial.

Il remercie les équipes de HAROPA PORT pour le travail mené depuis plusieurs années, ainsi que pour la qualité des échanges et des présentations qu'il qualifie d'exemplaires. Il souligne que le chantier, désormais bien visible, entre dans une phase plus active, notamment aux abords de la route du barrage à Achères. Il remercie l'ensemble des acteurs présents, avant d'insister sur l'importance de la concertation et sur la qualité des échanges attendue pour cette demi-journée.

Serge GARNIER, directeur développement et prospection, Spie Batignolles Le Foll TP

Serge Garnier rappelle l'ancrage historique de Spie Batignolles Le Foll TP, présente sur le territoire depuis 70 ans, et informe que cette année le groupe Spie Batignolles fête ses 181 ans.

En 1956, la société Le Foll avait acquis des terrains à Andrésy et Achères pour s'implanter et réaliser des travaux d'ouvrages d'art. Il évoque le premier chantier réalisé à Poissy dans les années 1960 et souligne l'enracinement local de l'entreprise, tout en rappelant que Le Foll appartient désormais à Spie Batignolles, titulaire du lot 2 des travaux d'aménagement de PSMO (voirie et réseaux divers – VRD – et aménagement paysager).

Éliette de LAMARTINIE, directrice de l'Aménagement, HAROPA PORT

Éliette de Lamartinie accueille les participants à l'IPC, instance qui représente pour HAROPA PORT un espace pérenne de dialogue territorial, déjà mise en place sur plusieurs ports franciliens ; elle cite notamment les ports de Gennevilliers, de Bonneuil-sur-Marne, de Limay, ainsi que certains ports parisiens. Elle précise que l'IPC de PSMO, aujourd'hui dans sa sixième édition, est principalement consacrée au suivi des travaux, et préfigure l'instance qui continuera à vivre pendant l'exploitation du port, dès 2028, où toutes les parties prenantes continueront à pouvoir s'exprimer et recevoir de l'information sur la vie du port.

Elle rappelle que l'IPC n'est pas une réunion grand public, mais une instance de parties prenantes directement intéressées par la vie du port et par le chantier : collectivités, institutionnels, entreprises exploitantes, associations de riverains et associations

environnementales. Elle précise toutefois que l'instance n'est pas fermée et que des associations ou corps constitués intéressés peuvent être proposés pour la rejoindre.

➔ TEMPS D'ÉCHANGES

Les échanges ont porté principalement sur le projet de la passerelle, la campagne de mesures d'Airparif, les nuisances sonores et vibratoires, les circulations, les conditions de travail sur chantier, la villa de style Louis XIII sur les berges, les plantations, le calendrier, les conditions d'accostage, les échanges avec VNF et enfin les canaux d'information.

Projet de passerelle

Intervention : Patrick Soissons, membre du réseau Sentinelle travaux

Monsieur Soissons demande si les riverains, et notamment le réseau Sentinelle, pourront être associés à l'instance décisionnelle ou à la commission de procédure de dialogue compétitif relative au projet de la passerelle.

Réponse de HAROPA PORT

Éliette de Lamartinie indique que l'IPC, dans laquelle les riverains et le réseau Sentinelle sont représentés, sera tenue informée de l'avancement du projet. Elle précise que le programme de consultation des entreprises y sera probablement présenté lorsqu'il sera prêt. Sur la dimension décisionnelle, elle indique que le choix retenu à ce stade est de s'appuyer sur l'avis des maires, qui représentent leurs collectivités.

Jean-Yves Hardy complète en rappelant que la commission de dialogue intervient à deux moments : d'une part lors du recueil du besoin et de la définition des grands principes de la passerelle, d'autre part lors de la sélection du groupement. Il précise que les modalités pourront être rediscutées, tout en soulignant que la démarche doit rester resserrée pour permettre l'avancement du projet.

Intervention : Olivier Gerbeaud, élu de Conflans-Sainte-Honorine chargé de la gestion de l'espace public, des transports et du fluvial

Olivier Gerbeaud interroge HAROPA PORT sur les accords de confidentialité prévus dans le cadre du dialogue compétitif, notamment si les maires sont amenés à accéder à certains éléments des offres pour éclairer leur décision.

Réponse de HAROPA PORT

Éliette de Lamartinie indique que les membres de la commission de procédure de dialogue compétitif, une fois les accords de confidentialité signés, auront accès aux offres des groupements.

Claire Gaillard du cabinet Clément & Associés en charge du dialogue compétitif précise que, si ces modalités restent à définir, la signature d'un accord de confidentialité engage les personnes concernées à ne pas divulguer les éléments des offres. Elle souligne que cette exigence est nécessaire pour protéger les idées et propositions des candidats, dans le respect des règles applicables à ce type de procédure.

Intervention : Olivier Gerbeaud, élu de Conflans-Sainte-Honorine chargé de la gestion de l'espace public, des transports et du fluvial

Olivier Gerbeaud demande à quelle échéance le programme de la passerelle pourra être partagé, notamment avec les maires, avant le lancement du marché.

Réponse de HAROPA PORT

Jean-Yves Hardy indique que l'objectif est de disposer d'un programme le plus abouti et le plus exhaustif possible d'ici la fin de l'année 2026.

Éliette de Lamartinie précise que le marché ne sera pas lancé avant que le programme ait été présenté aux parties prenantes concernées.

Jean-Yves Hardy rappelle que la passerelle étant attendue sur le territoire, le calendrier est contraint et que le choix d'une procédure de conception-réalisation vise à aller vite. Il esquisse le calendrier suivant : la publication du dossier de consultation pourrait avoir lieu au premier trimestre 2027, suivie d'une année environ de dialogue compétitif pour une notification du marché au premier trimestre 2028, puis près de deux ans de conception-réalisation, avec un objectif ambitieux de mise en service fin 2029, sous réserve d'éventuels décalages de certaines étapes de ce calendrier souhaité.

Campagne Airparif 2026 & empoussièrement

Intervention : Maria Escribano, collaboratrice parlementaire d'Aurélien Rousseau, député des Yvelines

Maria Escribano estime que la mesure des émissions de poussière propre au port est utile, mais qu'elle ne doit pas se limiter au mois d'août, période pendant laquelle les autres activités de la zone pourraient être réduites. Elle souligne que, pour les habitants, l'enjeu est de connaître l'exposition réelle, qu'elle provienne du chantier, des activités voisines ou de la combinaison de ces sources.

Réponse de HAROPA PORT

Éliette de Lamartinie indique que la période de la campagne 2026 n'est pas encore totalement calée, mais qu'elle dépassera le seul mois d'août. Elle précise que la campagne doit permettre de couvrir à la fois une période où seuls les travaux du port seront en cours, du fait d'une réduction ou d'un arrêt temporaire de l'activité de la carrière Heidelberg pendant une partie de l'été, et une période permettant de mesurer l'effet cumulé de l'ensemble des activités de la zone pendant les travaux.

Intervention : Patrick Soissons, représentant du collectif COPRA 184 et membre du réseau Sentinelle travaux

Patrick Soissons relaie l'inquiétude d'habitants d'Andrésy ayant transmis des photographies montrant un nuage de poussière sur la plaine d'Achères, probablement au printemps 2026. Il demande ce qui peut être répondu aux riverains, alors que des mesures d'arrosage et de bâchage sont annoncées.

Réponse de HAROPA PORT

Jean-Yves Hardy et Johanne Cusset de Terélian indiquent que la citerne d'arrosage a été un temps hors service, à une période particulièrement sèche, la semaine qui a suivi les portes ouvertes (25 avril). Ils rappellent que l'arrosage est le principal moyen de

rabattre les poussières sur les zones de terrassement. Johanne Cusset précise que la citerne a été, depuis, remise en service. Jean-Yves Hardy ajoute que la situation devrait s'améliorer lorsque les terrassements atteindront la nappe phréatique : les déblais, davantage chargés en eau, devraient générer moins de poussières.

Protection des personnels du chantier

Intervention : Maria Escribano, collaboratrice parlementaire d'Aurélien Rousseau, député des Yvelines

Maria Escribano interroge HAROPA PORT sur les mesures de protection du personnel de chantier face à des niveaux d'empoussièrement élevés mesurés au cœur des activités.

Réponse de HAROPA PORT

Jean-Yves Hardy indique que les personnels travaillant au terrassement sont majoritairement dans des engins équipés de cabines, ce qui les protège des poussières.

Complément de réponse de Terélian

Johanne Cusset précise que le chantier dispose d'un responsable sécurité, que le nombre de personnes à pied est limité, notamment en période de chaleur, et que l'inspection du travail suit le chantier.

Complément de réponse de HAROPA PORT

Jean-Yves Hardy ajoute que le chantier est suivi par une unité de l'inspection du travail spécialisée sur les grands projets, avec des visites régulières et des remarques prises en compte.

Impacts sonores et vibratoires

Intervention : Évelyne Beaudichon, conseillère municipale d'Achères

Évelyne Beaudichon relaie des remontées d'habitants d'Achères indiquant entendre des bruits de chantier jusqu'au centre-ville. Elle demande confirmation des horaires des travaux bruyants et interroge HAROPA PORT sur les capteurs acoustiques, notamment sur la possibilité d'en installer au-delà des points fixes déjà prévus.

Réponse de HAROPA PORT

Éliette de Lamartinie précise que si les travaux peuvent se poursuivre jusqu'à 17h ou 18h, les travaux les plus bruyants - vibrage, battage ou BRH - sont limités à 16h pour le chantier PSMO. Elle indique ne pas avoir reçu de plainte formelle et invite les personnes concernées à transmettre leurs signalements.

Jean-Yves Hardy indique qu'il est peu probable que les bruits perçus dans le centre-ville d'Achères proviennent du chantier, compte tenu de l'éloignement et de l'atténuation du bruit.

Éliette de Lamartinie ajoute qu'une méduse mobile peut toutefois être mobilisée pour vérifier localement la situation.

Caroline Vallette rappelle enfin que, pour tout signalement, il est nécessaire de disposer d'informations précises : horaire, localisation, durée et nature du bruit, afin de pouvoir les croiser avec les horaires et activités du chantier. Elle invite les riverains,

dans la mesure du possible, à horodater et à géolocaliser leurs signalements, en précisant la nature du bruit constaté.

Intervention : Cécile Ménard-Frémont, représentante des bateaux-logements

Cécile Ménard-Frémont indique que le bruit a été relativement limité pour son bateau, mais que des vibrations ont été ressenties, notamment tôt le matin, à partir de 7h, sans pouvoir précisément donner de dates. Elle indique que les voisins situés plus près de l'estacade semblent davantage gênés, en particulier par les vibrations et, pour certains, par le bruit.

Réponse de HAROPA PORT

Jean-Yves Hardy indique que ces vibrations pourraient être liées à la découverte d'une ancienne dalle en béton épaisse de 20 à 30 cm lors des terrassements nécessaires à la pose du mur de soutènement. Cette dalle, située à proximité immédiate du quai et à environ deux mètres de profondeur, a nécessité l'utilisation ponctuelle d'un brise-roche hydraulique. Il précise que la dalle a été cassée et que le mur est désormais posé. Il reconnaît la gêne occasionnée par ces interventions ponctuelles et invite les riverains à signaler rapidement ce type de situation afin que les entreprises puissent, lorsque cela est possible, adapter les horaires ou les méthodes. Il souligne que les vibrations ressenties depuis les bateaux ont pu surprendre, notamment du fait de leur propagation dans l'eau.

Intervention : Cécile Ménard-Frémont, représentante des bateaux-logements

Cécile Ménard-Frémont demande si le chargement par bateau et le fonctionnement associé vont générer des nuisances sonores plus importantes pour les bateaux-logements situés à proximité de l'estacade, et si ces nuisances vont évoluer d'ici la fin de l'année.

Réponse de Terélian

Johanne Cusset répond que le fonctionnement devrait rester stable. Elle rappelle que des mesures ponctuelles ont déjà été réalisées au démarrage du tapis convoyeur, notamment à vide puis en fonctionnement. Elle ajoute qu'un capteur mobile peut aussi être utilisé pour réaliser des mesures ponctuelles à proximité des bateaux-logements. Elle propose d'échanger avec les habitants concernés pour organiser ces mesures si le besoin demeure.

Mur de soutènement

Intervention : Cécile Ménard-Frémont, représentante des bateaux-logements

Cécile Ménard-Frémont interroge Jean-Yves Hardy sur la configuration du mur de soutènement, le niveau de remblai par rapport à la zone de bateaux-logements et le calendrier des futurs aménagements de la promenade des berges.

Réponse de HAROPA PORT

Jean-Yves Hardy explique que l'interruption du mur correspond à la création d'un escalier permettant de rejoindre la plateforme ferroviaire. Devant la zone des bateaux-

logements, le niveau du remblai côté berge restera comparable au niveau existant. De l'autre côté du mur, la plateforme ferroviaire et la route du chemin de fer seront remblayées jusqu'en haut du mur, à environ 3,50 m. Il précise qu'une rampe permettra également l'accessibilité piétons-cycles. Concernant le calendrier, il indique que certains travaux sont déjà engagés, tandis que les aménagements plus complets de la promenade des berges interviendront dans les phases suivantes du chantier.

Flux de camions

Intervention : Maria Escribano, collaboratrice parlementaire d'Aurélien Rousseau, député des Yvelines

Maria Escribano demande si la phase générant un volume important de camions est toujours d'actualité.

Réponse de HAROPA PORT

Jean-Yves Hardy précise qu'il n'y a jamais eu de gros volume de camions à l'extérieur du chantier : HAROPA PORT s'est engagé à ne pas dépasser 50 rotations, soit 50 allers-retours par jour, et les niveaux observés sont inférieurs à ce seuil. Il indique que, au final, le groupement Vinci (génie civil / infrastructure portuaire) utilise davantage le fluvial que ce qui avait été anticipé, en raison de la localisation de ses exutoires près du fleuve.

Johanne Cusset indique que, jusqu'en avril 2026 environ, les interventions relevaient encore principalement de la phase préparatoire : mise en place des clôtures, installation de la base vie et aménagement des pistes. Les circulations de camions étaient alors limitées. Elle indique qu'à ce jour, des camions interviennent ponctuellement, notamment pour l'évacuation d'une partie des plantes invasives devant être retirées du site.

Jean-Yves Hardy explique que le pic de flux de matériaux transportés est en cours et doit se poursuivre jusqu'en octobre-novembre 2026, mais sans atteindre, et de loin, le seuil de 50 rotations quotidiennes de camions sortant du chantier.

Devenir de la villa Louis XIII conservée sur les berges d'Andrésy

Intervention : Marc-Noël Vandamme, représentant du COPRA 184

Marc-Noël Vandamme interroge HAROPA PORT sur le devenir de la villa conservée sur les berges d'Andrésy, son calendrier et les usages qui pourraient y être envisagés.

Réponse de HAROPA PORT

Éliette de Lamartinie rappelle aux participants qu'une habitation située sur les berges d'Andrésy a été conservée. Elle décrit cette maison de style Louis XIII, son jardin et l'espace environnant, qui fera l'objet d'une renaturation et d'une revégétalisation. Un petit parking véhicules légers est également prévu à proximité pour permettre l'accès à la promenade des berges. Concernant le devenir de la villa, elle indique que HAROPA

PORT souhaite échanger en premier lieu avec les municipalités sur les usages possibles de cette maison et en particulier avec la Ville d'Andrésy, commune sur laquelle elle se situe. Elle précise que cet espace ne sera pas destiné à accueillir des activités portuaires, et que des pistes telles que des usages associatifs, de loisirs ou de restauration pourraient être discutées. Elle ajoute que le projet prévoit la possibilité d'activer une escale fluviale au pied de la villa, avec un ponton.

Aménagement paysager, plantations et circulation pendant les travaux

Intervention : Élise Serin, 6e adjointe au maire de Conflans-Sainte-Honorine, déléguée à l'environnement, aux mobilités et à l'aménagement de l'espace public

Élise Serin demande des précisions sur l'aménagement paysager des berges : densité de plantation, hauteur des arbres, rôle éventuel des plantations pour filtrer les poussières et modalités de circulation des piétons, des cyclistes et des véhicules pendant les travaux.

Réponse de HAROPA PORT

Éliette de Lamartinie indique que dès la phase 1 des travaux, près de 1 500 arbres doivent être plantés le long des voiries et de la promenade des berges. Elle précise que les coupes présentées correspondent au stade de plantation et qu'à terme les arbres prendront de l'ampleur. Elle souligne que le projet prévoit une diversité d'espèces, afin d'éviter une logique de mono-espèce et de renforcer ainsi l'adaptation climatique.

Serge Garnier ajoute que Spie Batignolles Le Foll TP (en charge des VRD et de l'aménagement paysager) s'appuie sur un partenaire spécialisé, Spie Batignolles Paysage (ex-Valois). Il précise que ces aménagements relèveront davantage de travaux de plantation que d'opérations génératrices de déblais, ce qui limitera l'émission de poussières pendant cette période. Concernant les modalités de circulation pendant ces travaux, l'enjeu porte sur la sécurité de la circulation. Les travaux de plantation seront phasés en même temps que les travaux routiers, par alternance, afin d'éviter que les piétons et les cyclistes ne circulent dans la zone de travail.

Jean-Yves Hardy précise que l'organisation sera comparable à des travaux urbains, avec basculement des cheminements d'un côté puis de l'autre, et qu'un point spécifique devra être organisé pour les accès véhicules de la zone des bateaux-logements. Il indique qu'un point sur les essences végétales retenues (adaptées aux berges de Seine, telles que le frêne, l'érable, l'aulne, le saule et le peuplier) pourra être présenté lors d'une prochaine IPC.

Éliette de Lamartinie propose également de transmettre la liste détaillée des essences et le nombre de plantations prévues lorsque ces éléments auront été consolidés.

Conception fluviale de l'entrée de la darse, stationnement et passerelle

Intervention : Pascal Malbrunot, batelier navigant / transport fluvial

Pascal Malbrunot interroge HAROPA PORT sur la conception de l'entrée de la darse. Il exprime une réserve sur les linéaires en enrochement, estimant que les barges peuvent s'avarier si elles sont amenées à stationner contre des enrochements. Il demande si des pieux ou des ducs d'Albe sont prévus pour permettre le stationnement d'attente. Il s'interroge également sur le calendrier de la passerelle par rapport à l'ouverture de la darse.

Réponse de HAROPA PORT

Éliette de Lamartinie rappelle que les entrées de la darse seront aménagées en enrochement, avec des estacades associées à des fronts d'alignement en pieux et ducs d'Albe. Les quais en palplanches seront réalisés dans le fond de la darse et sur d'autres linéaires. Elle précise que cette conception a été travaillée en trajectographie, avec l'appui de pilotes, afin de vérifier les entrées et sorties de darse ainsi que les possibilités de stationnement sur les estacades et les quais.

Jean-Yves Hardy complète en indiquant que des ducs d'Albe à virole sont également prévus en entrée-sortie de darse pour faciliter les manœuvres d'alignement, ainsi qu'un front d'accostage de cinq ducs d'Albe par estacade.

Concernant la passerelle, Éliette de Lamartinie rappelle qu'il pourrait y avoir un délai allant jusqu'à trois ans entre l'ouverture de la darse et la mise en service de la passerelle, même si l'objectif actuel est de tenir un délai d'environ deux ans. Pendant cette période, une déviation piétonne et cyclable sera mise en place. Elle confirme que la passerelle sera destinée aux piétons et aux cyclistes.

Échanges avec VNF, dragage et effets des remous sur les berges

Intervention : Patrick Soissons, représentant du collectif COPRA 184 et membre du réseau Sentinelle travaux

Patrick Soissons demande où en sont les échanges avec Voies navigables de France concernant la voie navigable, le niveau de fond dans la zone de confluence et l'entrée du bras mort. Il s'interroge sur les effets des remous générés par les mouvements de bateaux sur la tenue des berges, en particulier dans les secteurs de faible profondeur.

Réponse de HAROPA PORT

Éliette de Lamartinie précise qu'un transfert de gestion a été demandé et signé pour une section allant du début de la zone de découplage jusqu'à la fin de l'entrée de la darse. HAROPA PORT sera responsable du dragage de la darse et de l'entrée du port, tandis que VNF restera responsable du dragage du fleuve. Elle rappelle que les besoins de dragage sont généralement plus importants dans les darses et les zones en impasse, où les sédiments s'accumulent. Elle indique que le port en fonctionnement devrait générer environ quatre barges par jour, sur un trafic existant de l'ordre de 30 à 40 barges, et que HAROPA PORT ne considère donc pas que le port introduira un changement substantiel de la navigation dans ce secteur. Elle propose toutefois de transmettre la question à VNF et d'envisager des mesures bathymétriques dans les

premières années d'exploitation du port, afin de vérifier l'évolution des fonds et des berges.

Canaux d'information et dispositifs de signalement

Intervention : Évelyne Beaudichon, élue d'Achères en charge de la démocratie participative

Évelyne Beaudichon demande si un canal d'information instantané, comparable à ce qui peut exister pour certains chantiers urbains, type boucle WhatsApp, est prévu pour informer les habitants.

Réponse de HAROPA PORT

Éliette de Lamartinie indique que HAROPA PORT n'a pas retenu la mise en place d'une boucle WhatsApp. Elle rappelle les canaux existants : le site internet du projet, la newsletter, les actus travaux, l'adresse mail dédiée, l'application Mon Chantier et le réseau Sentinelle. Elle précise que ces outils doivent permettre de faire remonter les signalements et les plaintes, et que le réseau Sentinelle constitue un relais oral et territorial complémentaire, sans faire reposer toute la communication sur lui. Elle rappelle également que HAROPA PORT peut intervenir, à la demande des communes, en conseil de quartier ou dans d'autres réunions locales, et invite à ne pas hésiter à solliciter ses équipes.

➜ VISITE DU CHANTIER CONFIÉ À SPIE BATIGNOLLES LE FOLL (LOT





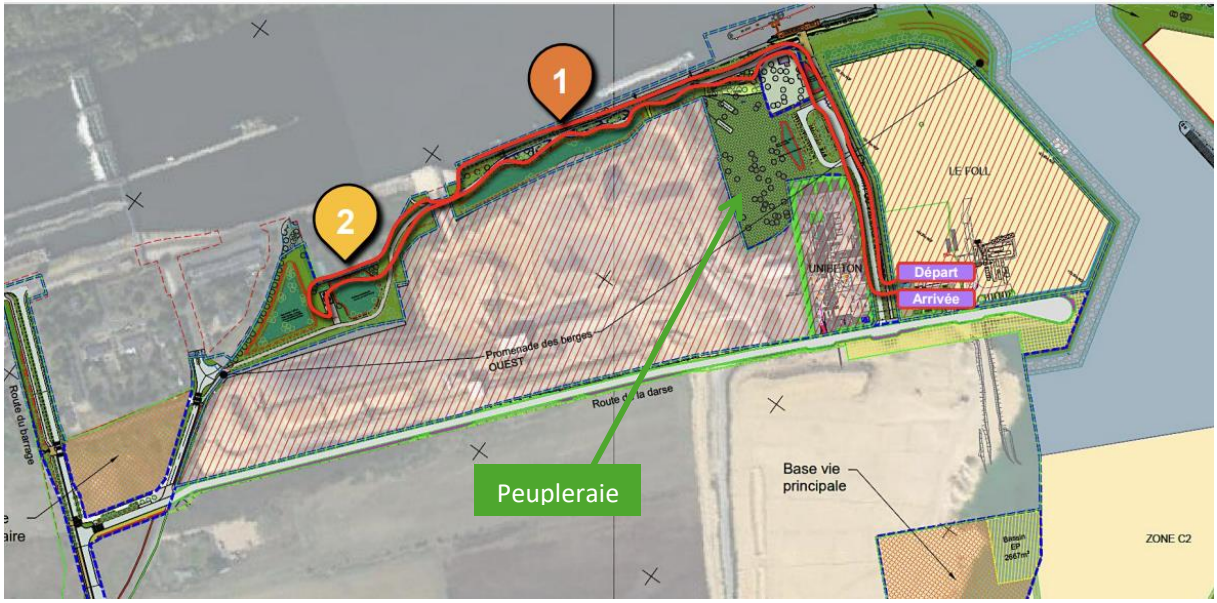
2)

À l'issue du temps d'échanges, les participants ont été invités à visiter le chantier et notamment les travaux confiés à Spie Batignolles Le Foll. La visite, organisée et conduite par Spie Batignolles Le Foll TP, a permis de parcourir une partie des futurs aménagements de la phase 1 des travaux et de visualiser les interfaces entre les voiries, les cheminements piétons-cycles, les espaces paysagers, les installations existantes et les mesures écologiques prévues.

Parcours de la visite

Le parcours a débuté à la sortie de l'emprise de Spie Batignolles Le Foll TP, en direction de la future route de l'ancien barrage. Il a été rappelé que cette voirie permettra, à terme, d'accéder à un petit parking destiné aux véhicules légers, afin de faciliter l'accès des riverains et usagers à la promenade des berges.

Les participants sont ensuite passés à proximité de la villa de style Louis XIII. Il a été précisé que ce bâtiment n'a pas été démoli et que des échanges devront être menés avec les communes, notamment Andrésy, afin de définir les usages qui pourraient y être développés ultérieurement.



Point 1 : prairie humide (côté GSM) / Point 2 : bassin (côté VNF)

Végétalisation, couloirs écologiques et matériaux de chantier

La visite a permis de présenter les futurs couloirs écologiques plantés, avec des bandes végétalisées comprenant arbres et arbustes, destinées à maintenir des continuités favorables à la petite faune. Il a également été précisé que la peupleraie existante serait conservée et que sa végétalisation serait renforcée.

Le réemploi des matériaux issus de démolitions de voiries a également été évoqué ; les participants ont ainsi pu observer des matériaux entrants sur la zone chantier et des matériaux concassés et recyclés, destinés à être réutilisés pour les voiries.

Promenade des berges et maintien des cheminements piétons-cycles

Le groupe a rejoint la promenade des berges, d'abord dans sa partie la plus resserrée, puis dans des secteurs plus larges. Cette promenade sera réaménagée pour accueillir un cheminement plus confortable que l'existant, séparant les flux piétons et cyclistes. Pendant les travaux, la circulation des piétons et des cycles sera maintenue grâce à des basculements successifs des circulations de part et d'autre de la zone d'intervention.

Sur les sections élargies, il a été précisé que les plantations existantes seront conservées autant que possible et renforcées avec la création de zones humides et une série de plantations d'arbres. Les aménagements entre l'installation de traitement d'Heidelberg et la Seine doivent permettre une promenade des berges renaturée.

Spie Batignolles Le Foll TP a complété la présentation en indiquant que la circulation des tracteurs entre le chantier et le dépôt sera encadrée par une barrière physique et par la présence d'agents chargés de surveiller les mouvements.

Création de zones humides

Plusieurs secteurs destinés à accueillir des bassins de zones humides ont été présentés. Il a été rappelé que ces espaces ne sont pas conçus comme de simples bassins de rétention, mais comme des zones humides à vocation écologique, destinées à être régulièrement en eau et à constituer des habitats favorables à certaines espèces faunistiques et floristiques.

HAROPA PORT a précisé que ces aménagements participent à une compensation écologique du projet : l'ouverture de la darse implique la suppression d'environ 300 mètres linéaires de berges, correspondant à des zones humides situées entre l'eau et la berge. Les bassins créés sur la promenade des berges doivent ainsi contribuer à reconstituer ces milieux humides.

Il a également été indiqué que les terres déblayées dans certains secteurs de la promenade pourront aussi être réutilisées sur d'autres parties du chantier, notamment sur la route du barrage, où des apports en matériaux sont nécessaires.

Interface avec Heidelberg, tapis convoyeur et insertion paysagère

La visite s'est poursuivie jusqu'au secteur du tapis convoyeur historique d'Heidelberg, qui permet l'acheminement des matériaux traités vers le quai VNF. HAROPA PORT a distingué ce tapis existant des sauterelles utilisées de l'autre côté de la future darse pour le chargement fluvial des déblais, près de la zone de découplage et des bateaux-logements.

Il a été précisé que le tapis convoyeur d'Heidelberg sera maintenu, mais fera l'objet d'un traitement d'insertion paysagère, avec la plantation d'arbres et d'arbustes destinés à mieux l'intégrer dans la promenade des berges. Au-delà du tapis, un triangle situé entre VNF et Heidelberg doit également être réaménagé et accueillir un autre bassin de zone humide.

Éclairage et protection de la petite faune

Une précision a été apportée sur l'éclairage : les anciens équipements, qui ne sont plus fonctionnels, seront déposés. Selon les secteurs, ils seront remplacés par des mâts d'éclairage ou par des bornes lumineuses. Dans le secteur parcouru, le dispositif envisagé repose plutôt sur de petites bornes lumineuses le long du trajet.

Les participants ont également pu observer la présence de filets anti-batraciens, installés au contact du sol afin d'éviter que les amphibiens ne pénètrent dans la zone de chantier et ne soient exposés aux circulations d'engins.

La visite s'est achevée par un retour vers les locaux de Spie Batignolles Le Foll TP. Il a été rappelé aux participants qu'ils pouvaient transmettre des remarques ou questions complémentaires au moyen des feuilles mises à leur disposition.

➜ CONCLUSION

La matinée s'est poursuivie, pour les participants inscrits, par le déjeuner de convivialité organisé par Spie Batignolles Le Foll TP. Les échanges engagés en séance plénière ont ainsi pu être prolongés de manière informelle à l'issue de la visite du chantier.

↘ RETOUR DES CONTRIBUTIONS ÉCRITES

Avez-vous une ou des questions à formuler au maître d'ouvrage ?

Patrick Soissons (Réseau « Sentinelle » - Andrésy Rive Droite) :

« Avoir un lien vers les sites Airparif et Bruitparif où l'on peut consulter les données spécifiques au chantier HAROPA PORT au niveau de la confluence. »

Réponse de HAROPA PORT

Les liens permettant d'accéder aux études et aux données des capteurs Airparif et Bruitparif relatives au chantier sont communiqués dans le courriel d'envoi du présent compte rendu.

Avez-vous une ou des remarques à formuler au maître d'ouvrage ?

Thierry ROBIN (ADEVA + sentinelle) :

« Concertation avec les villes voisines : Poissy, Carrières, Andrésy, Saint-Germain ?

Continuer les réunions publiques, participer encore aux événements locaux : Achères avec la fête du céleri (des nouveaux habitants arrivent, ils ne sont pas au courant du chantier du port) ça doit être valable à Conflans et Andrésy. »

Réponse de HAROPA PORT

HAROPA PORT participe déjà aux événements locaux des trois communes afin de faire connaître le projet, notamment le Pardon de la Batellerie à Conflans-Sainte-Honorine et Sculptures en l'Île à Andrésy. Des visites du chantier ont également été proposées lors des Journées européennes du patrimoine et relayées par les trois villes. HAROPA PORT peut par ailleurs intervenir, à la demande des communes, en conseil de quartier ou lors d'autres réunions locales.

↘ QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION

Afin d'améliorer les prochaines IPC, nous vous proposons de répondre à un questionnaire de satisfaction. Vos avis sont anonymes, ils nous permettront d'être à l'écoute de vos attentes et d'y répondre.

Le questionnaire relatif à l'IPC n°6 est disponible en cliquant ici ou via le QR code ci-dessous.



↘ LISTE D'ÉMARGEMENT DES PARTICIPANTS

Prénom NOM	Titre / Fonction	Structure
Claire AUBRÉE	Chargée de mission, service « Fret et entreprises »	Région Île-de-France
Évelyne BEAUDICHON	Démocratie participative	Mairie d'Achères
Pascal BEAUMARD	Directeur conseil AMO concertation	État d'Esprit (Dimosia)
Pascal COLLADO	1er vice-président délégué à l'Aménagement ; maire de Vernouillet	GPS&O / Ville de Vernouillet
Johanne CUSSET	Responsable Territoires & Environnement	Terélian
François DAZELLE	Maire	Mairie d'Achères
Éléonore DE VASSELOT	Responsable d'équipe adjoint « Ouvrages et géotechnique »	Arcadis
Hélène DUMONT	Chargée de mission territoriale Seine Aval – Service des territoires, de l'aménagement et de la transition écologique	DDT 78 / Préfecture des Yvelines
Maria ESCRIBANO	Collaboratrice parlementaire d'Aurélien Rousseau, député des Yvelines	Assemblée nationale / permanence parlementaire
Claire GAILLARD	Ingénieure GC & urbanisme, experte en ingénierie contractuelle	Cabinet Clément & Associés
Serge GARNIER	Directeur développement et prospection	Spie Batignolles Le Foll TP
Olivier GERBEAUD	Gestion de l'espace public, transports et fluvial	Mairie de Conflans-Sainte-Honorine
Christelle GRAIS	Représentante de la sous-préfecture	Sous-préfecture
Jean-Yves HARDY	Directeur de projet PSMO et futur directeur de l'agence Seine-Aval	HAROPA PORT
Thierry HAUCHARD	Chef de service Foncier & Environnement	Heidelberg Materials France Granulats
Fabrice JOLY	Responsable du service études	Airparif
Philippe LABARTHE	Représentant de Conflans Cadre de Vie et Environnement	Association CCVE
Éliette de LAMARTINIE	Directrice de l'Aménagement	HAROPA PORT
Stéphane LÉGER	Responsable d'équipe « Ouvrages et géotechnique »	Arcadis
Antoine LEROY	Conseiller municipal délégué à l'urbanisme	Mairie d'Andrésy
Marine LETOUZEY	Directrice de l'aménagement du territoire / développement économique	GPS&O
Pascal MALBRUNOT	Batelier navigant / transport fluvial	Indépendant
Stéphane MALLARD	7e adjoint au maire	Mairie de Conflans-Sainte-Honorine
Émilie MALLET	Responsable du service Développement, Urbanisme, Environnement – Agence Seine-Aval	HAROPA PORT
Cécile MÉNARD-FRÉMONT	Représentante des bateaux-logements	Bateaux-logements
Bruno MICHELAND	Directeur régional adjoint Spie Batignolles Travaux publics Normandie Hauts de France	Spie Batignolles Le Foll TP
Patrick MÉTOIS	2e adjoint, Patrimoine, Travaux et Ville durable	Mairie d'Achères
Pierre MORIOT	Directeur d'exploitation de l'agence d'Achères et directeur de travaux PSMO	Spie Batignolles Le Foll TP
Thomas MOTRIEUX	Architecte DE-HMONP, ingénieur GC & urbanisme	A.TM
Alexandre PAYET	Non renseigné	Heidelberg
Juliette PÉRILLON	Ingénieure d'études	Airparif
Thierry ROBIN	Président	ADEVA
Yves SALAUN	Directeur de la Région Île-de-France Normandie	Heidelberg Materials
Jules SAUVAGE	Consultant junior AMO concertation	État d'Esprit (Dimosia)
Élise SERIN	6e adjointe, Environnement, Mobilités et Aménagement de l'espace public ; conseillère communautaire GPS&O	Mairie de Conflans-Sainte-Honorine
Patrick SOISSONS	Collectif COPRA 184 et sentinelle travaux	Collectif COPRA 184
Loïc TAUMELESSE	Directeur général adjoint Spie Batignolles TP	Spie Batignolles Le Foll TP
Caroline VALLETTE	Responsable de la concertation	HAROPA PORT
Marc-Noël VANDAMME	Représentant du COPRA	COPRA
Dalila YACEF	Directrice générale adjointe des services – aménagement et grands travaux	Mairie d'Achères

↘ RESTONS EN CONTACT !

Site internet & newsletter : https://www.port-seine-metropole-ouest.fr/fr

Mail : portseinemetropoleouest@haropaport.com

Application Mon Chantier

